

## ABONNEMENT

Les nouveaux tarifs, concernant l'année 2020 ont été votés par le conseil municipal.

L'équipe de l'accueil se tient à votre disposition **tous les jours dès le 2 janvier** pour le renouvellement de votre abonnement.

A partir du **16 janvier 2020** votre abonnement 2019 n'étant plus valable, vous devrez vous acquitter d'un greenfee.

Comme l'an passé le Golf Pass' vous donne droit à 10 greenfees gratuits nominatifs au Golf du Coiroux, 5 pour le Pass'6 mois.

Cette année avec votre abonnement vous bénéficiez de deux greenfees individuels « invités » à 50 % de réduction sur les tarifs en cours.

### **Pièces obligatoires à fournir pour valider votre renouvellement :**

- Un moyen de paiement : espèces chèques carte bancaire.
- Un relevé d'identité bancaire (prélèvement automatique).
- Une attestation d'assurance du véhicule (propriétaire de voitures).

Afin de bénéficier du prélèvement en 10 fois, vous devrez vous présenter au bureau de l'accueil avant le 16 janvier 2020.